

ARRETE DU MAIRE N° 44/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux à exécuter à Lixières – rue des Francs, par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de terrassement pour fuite d'eau,

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation rue des Francs à 54610 Lixières, se fera en chaussée rétrécie à partir du mercredi 22 septembre 2021 jusqu'à la fin des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

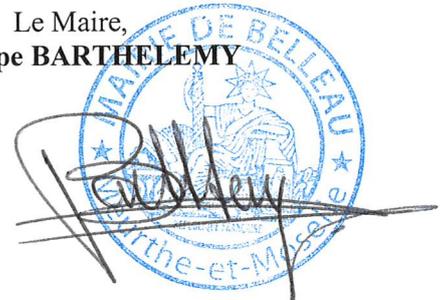
Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille,
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 21 septembre 2021

Le Maire,
Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.